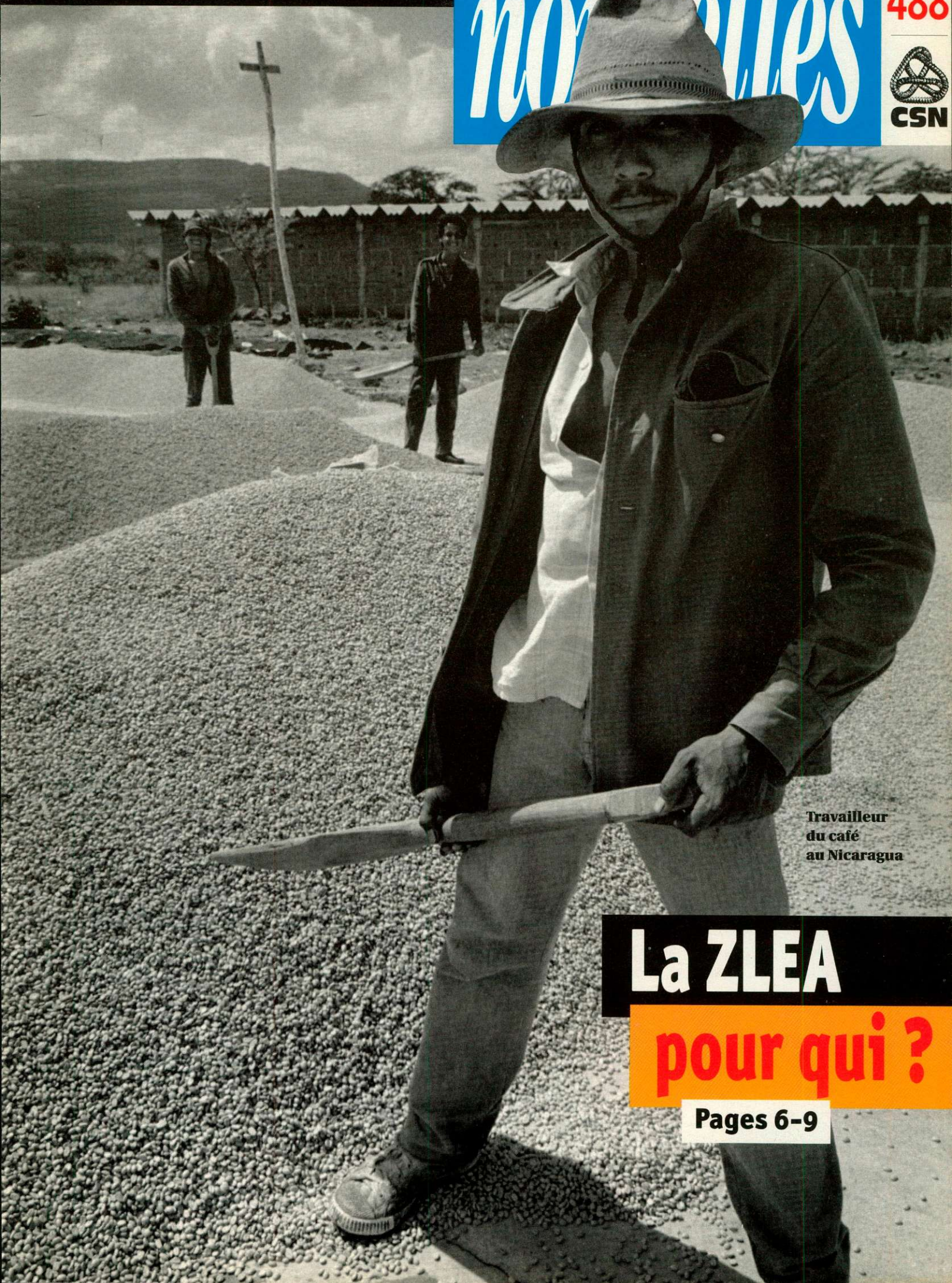


La CSN accueille les 5500
agents correctionnels fédéraux Page 3

nouvelles

16 mars
2001

488



Travailleur
du café
au Nicaragua

La ZLEA

pour qui ?

Pages 6-9

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131.

Publié tous les quinze jours, il est tiré à 24 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Jean-Pierre Paré
(jean-pierre.pare@csn.qc.ca)

Rédaction

L'équipe du Service de l'information de la CSN

Photographes

Alain Chagnon
Michel Giroux
Clément Allard
Archives CSN
Contributions militantes

Photographie de la couverture :

Alain Chagnon

Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu

Conception graphique

Jean Gladu
Sophie Marcoux

Mise en page

Jean Gladu
Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Numérisation photo

Jean-Pierre Paré

Films

Graphique-Couleur

Impression

Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Distribution

L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de membres du Syndicat de l'alimentation de Saint-Hyacinthe (CSN), en lock-out depuis le 21 juin 1999.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus :
(514) 598-2233

1601, av. De Lorimier,
Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN

<http://www.csn.qc.ca>

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2001

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2001

Port de retour garanti : CSN
Envoi de poste publication
no de convention : 1435388

BILLET
Jean-Pierre Paré

Les saboteurs

Il y a parfois dans une société des contradictions qui sont plus mystérieuses et impénétrables que les fameuses voies du Seigneur.

Et je ne parle pas de cette triste « affaire Michaud », qui n'en finit plus de rebondir, de s'éterniser et de se morpionner, un peu comme une réforme du réseau de la santé menée par Jean Rochon. Cette affaire Michaud où, pour s'éviter les hauts cris du B'Nai Brith et autres extrémistes de même acabit à travers le ROC, qui ne cessent pas pour autant de nous traiter de nazis, nous avons démontré que nous sommes capables de toutes sortes de contorsions à côté desquelles le kama sutra apparaît aussi insignifiant qu'un jeu de dames.

Je parle plutôt des inconséquences dans notre attitude, individuelle et collective, face à la place de la langue française dans nos vies. En 1977, par exemple, quand Camille Laurin pilotait l'entrée en gare de la loi 101, a émergé dans la société québécoise un consensus comme on en avait rarement vu, probablement pas depuis la Conscription. Jamais projet législatif n'avait reçu un appui aussi imposant dans la population, de l'ordre de quatre-vingts pour cent, disaient tous les sondages. Le sentiment de fierté

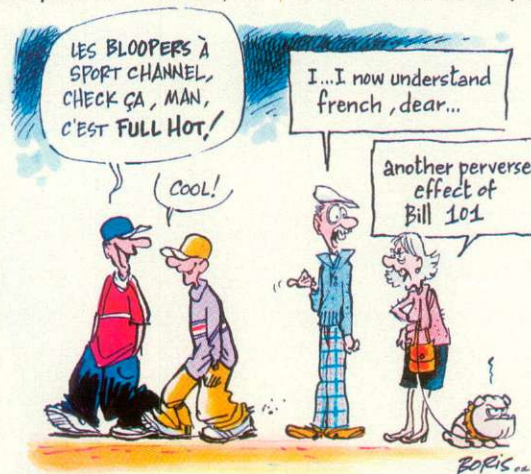
général par cet exercice d'affirmation de notre identité nationale était palpable partout, sauf dans l'ouest de Montréal, bien entendu, mais on ne leur en demandait pas tant. Tout à coup nous nous sommes perçus et proclamés les dé-

positaires d'une mission sacrée devant l'Histoire, celle de préserver l'usage d'une langue française de qualité dans cette mer anglophone qu'est l'Amérique du Nord ; David contre Goliath, Astérix contre les Romains, et tout ça.

Et pendant ce temps, que faisaient nos penseurs, chercheurs et autres psycho-pédago-machins de notre

ministère de l'Éducation ? Ils sabordaient ! Ils sabordaient l'enseignement du français à tous les niveaux du système scolaire, délayant honteusement les connaissances à acquérir, diluant à l'extrême les exigences pour obtenir la note de passage, au point où, a-t-on démontré récemment dans les médias, un élève commettant 200 fautes dans un examen final de 500 mots peut aujourd'hui quitter le secondaire avec son diplôme en poche. Bref, ils démolissaient en catimini ce que Camille Laurin s'éreintait à édifier.

Mais qu'est-ce qu'on attend, sacrebleu, pour se débarrasser de cette engeance ?!



Il y a
13 ans
déjà...

Photo : Archives CSN



Le 21 mars 1988, les 350 travailleurs de l'abattoir de porcs Olympia, à Saint-Simon dans la région de Saint-Hyacinthe, rentraient au travail après un an et demi de lutte, avec en poche « un contrat de travail qui sera rentable à longue

échée » ; ça valait la peine de tenir le coup ». Au mois de janvier précédent, ils avaient démontré leur solidarité et leur détermination lors d'une manifestation dans les rues de Saint-Hyacinthe (notre photo).

Trente mois de travail acharné

La CSN accueille les 5500 agents correctionnels fédéraux

Henri Goulet

C'est par une majorité imposante de 60 pour cent que les quelque 5500 agentes et agents correctionnels du Canada ont décidé de quitter l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) pour se joindre à la CSN. Les résultats du vote sur le changement d'allégeance syndicale ont été dévoilés le vendredi 9 mars par la Commission des relations de travail dans la fonction publique (CRTFP), en présence de représentants des deux organisations syndicales. Sur les 4832 bulletins comptabilisés, pas moins de 2860 agents correctionnels œuvrant dans les 51 établissements fédéraux ont opté pour le Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN).

Saluant cette belle victoire en conférence de presse, le président de la CSN, Marc Laviolette, a surtout insisté sur le travail colossal déployé par les militantes et militants : « Je suis fier d'accueillir dans nos rangs des membres qui ont démontré une exceptionnelle combativité depuis qu'ils sont venus demander l'appui de la CSN pour se doter d'un syndicat à leur mesure, a-t-il dit. Le défi qu'ils viennent de relever est majeur, à la fois pour la CSN qui fait une percée importante dans la fonction publique fédérale, d'un bout à l'autre du Canada, mais surtout pour les membres qui ont eu la ténacité de mener leur projet jusqu'au bout, malgré les nombreuses embûches qu'ils ont eu à franchir depuis les deux dernières années. »

Trente mois

Le suspense était à son comble, ce 9 mars. Point culminant de 30 mois de travail acharné, les résultats du vote étaient attendus avec un réel sentiment d'angoisse par les militantes et militants. Les contacts préliminaires avec la CSN avaient été pris au mois d'octobre 1998 et la campagne initiale de syndicalisation était lancée dès le

mois de janvier 1999. Cette première tentative s'est toutefois heurtée au mur d'une loi spéciale (C-76) adoptée par la Chambre des communes, le 22 mars 1999. Venant au secours de l'Alliance de la fonction publique, cette loi décrétait la convention collective, la prolongeait d'une année et mettait une fin abrupte à la campagne menée par la CSN. Après six mois d'attente et

de patient travail, la deuxième campagne était lancée en janvier 2000 et a conduit au dépôt officiel de la requête en accréditation, le 25 mai 2000. Un autre mur s'est aussitôt dressé : la vérification de la liste de l'employeur, une tâche herculéenne qui grugera des énergies colossales et qui prendra pas moins de six mois à compléter, tout

simplement parce qu'une telle opération n'avait encore jamais été nécessaire depuis la fondation de l'Alliance en 1967. Le 28 novembre 2000, malgré une majorité reconnue favorable à la CSN dans une proportion pouvant varier entre 54,7 et 61 pour cent selon les différentes listes, la CRTFP ordonnait



Lors de la conférence de presse annonçant les résultats du vote, le président de la CSN, Marc Laviolette, était accompagné de Brenda McLarnon-Leroux, responsable de la syndicalisation des agents correctionnels, de Sylvain Martel, porte-parole du UCCO-SACC-CSN, et de Michel Gauthier, coordonnateur des services de la CSN auprès du tout nouveau syndicat. (Photos Alain Chagnon)



Ils étaient venus nombreux à la CSN pour célébrer la victoire du UCCO-SACC-CSN le vendredi 9 mars. Plusieurs avaient fait le voyage de Kingston pour se joindre à leurs camarades du Québec.

Quelques membres
du UCCO-SACC-CSN
qui ont soutenu activement
la campagne
de syndicalisation
dans les établissements
du Québec.



► qu'un vote soit tenu, par courrier, entre le 8 janvier et le 16 février.

Une entente de principe négociée en toute hâte

En prévision de ce vote sur l'allégeance syndicale, l'AFPC s'est empressée de négocier une entente de principe avec le Conseil du Trésor, entente qui accordait, entre autres, une augmentation salariale importante d'environ 12 pour cent pour les deux années de la convention collective, du jamais vu dans la fonction publique fédérale depuis deux décennies ! Utilisant cette entente comme moyen de pression sur les membres, l'Alliance enclenchait immédiatement le processus de rati-

fication de l'entente de principe et annonçait par la même occasion qu'elle ne la signerait pas avant le dévoilement des résultats du vote sur le changement d'allégeance syndicale. Ajoutant une autre embûche de taille à surmonter, cette stratégie a bien évidemment été brandie comme une épée de Damoclès durant toute la période du vote. Les agentes et agents correctionnels du Canada ne se sont pas laissés menotter : ils ont à la fois ratifié à forte majorité l'entente de principe leur accordant une bonne hausse salariale et ils ont refusé d'échanger leur âme pour un simple plat de lentilles en optant pour le UCCO-SACC-CSN.

Une victoire collective

Pour Sylvain Martel, porte-parole du nouveau syndicat, cette longue lutte exprime parfaitement la réelle volonté des agents correctionnels du Canada de voir se réaliser ce projet que d'aucuns qualifiaient de complètement utopique : « Lorsque je suis venu à la CSN pour avoir de l'aide, j'étais convaincu de la faisabilité du projet parce qu'il était soutenu par une équipe très importante à la base, d'un bout à l'autre du pays. Le temps pour y arriver a peut-être été plus long que prévu, mais le résultat est aujourd'hui tangible. Les agents correctionnels ont fait le bon choix, ils ont fait le choix de leur avenir et ils sont fiers parce que leur voix sera maintenant entendue. »

En route pour l'assemblée de fondation

Avec la CSN, le nouveau syndicat doit maintenant assurer l'implantation des cinq bureaux régionaux et organiser des élections dans les différents établissements afin de choisir les délégué-es qui participeront au congrès de fondation qui doit se tenir, au plus tard, dans les 90 jours après l'émission officielle du certificat

d'accréditation. Les représentants du UCCO-SACC-CSN visent aussi, à très court terme, à obtenir une rencontre avec le Conseil du Trésor et le Service correctionnel du Canada afin d'amorcer les relations avec le véritable employeur des agents correctionnels. Ils doivent aussi donner suite à l'entente de principe qui est toujours sur la table et qui appartient de droit à tous les agents correctionnels. « Food for thought ! », comme disait le dramaturge de Stratford.

Rappelons que le Service correctionnel du Canada (SCC) compte actuellement 51 établissements répartis de la façon suivante dans les cinq grandes régions géographiques canadiennes :

- région de l'Atlantique : 5 établissements ;
- région du Québec : 12 établissements ;
- région de l'Ontario : 13 établissements ;
- région des Prairies : 13 établissements ;
- région du Pacifique : 8 établissements.



Quelques membres de l'équipe UCCO-SACC-CSN à Kingston.

La démocratie syndicale gravement menacée

Benoit Aubry

La CSN-Construction a entrepris une campagne d'information auprès de tous ses syndicats régionaux, dans la semaine du 12 mars, afin de sensibiliser ses membres aux véritables enjeux des présentes négociations collectives, qui ont débuté en novembre, et de les mobiliser. Des tracts et des bulletins d'information ont déjà commencé à être distribués sur les chantiers.

Au cours d'une rencontre du comité national de négociation et de mobilisation, tenue au début du mois, le président de la Fédération de la CSN-Construction,



Ted McLaren

Ted McLaren, a expliqué que le Conseil conjoint (formé de la FTQ-Construction et du Conseil provincial du Québec des

métiers de la construction-International), fort de sa nouvelle alliance, en a profité pour introduire dans le projet de convention collective une clause visant à établir un monopole syndical. En vertu de cette clause, seul le Conseil conjoint pourrait dorénavant négocier des ententes particulières auprès des employeurs, en ce qui a trait, notamment, aux horaires de travail et ce, pendant la négociation collective en cours.

Il devient de plus en plus évident, dit-il, que cette clause discriminatoire, selon la loi (LRTC), constitue l'enjeu principal des présentes négociations. Ainsi, en décembre dernier, un des membres du comité de négociation du Conseil conjoint a réaffirmé toute l'importance qu'il accorde à celle-ci.

Attaque sans précédent

Si les syndicats américains (Conseil conjoint FTQ-C et CPQMC-I) atteignent leur ob-

jectif de monopole, a prévenu Ted McLaren, le monde syndical de la construction s'en trouvera défiguré : « Cette attaque contre nos traditions québécoises de pluralisme syndical, dans la construction, est sans précédent dans l'histoire des négociations. » Ce pluralisme, qui représente une victoire syndicale fondamentale, avait été obtenu par la CSN-Construction en 1969.

Si le monopole syndical devait se concrétiser, le Règlement sur le placement dans la construction, qui privilégie l'emploi régional par rapport aux travailleurs hors région,

serait démantelé pièce par pièce, prévient le président. « La boucle serait alors bouclée et les syndicats internationaux pourraient revenir au chantage et au "shylocking" des années 60 et 70, que nous avons tant dénoncés et qui avaient été reconnus dans le rapport de la Commission d'enquête Cliche, en 1974. »

Toutefois, la CSN-Construction est fermement décidée à empêcher le Conseil conjoint « d'anéantir le travail de milliers de syndicalistes québécois qui se sont battus pour le pluralisme syndical et la démocratie ».

Consummé depuis novembre 1998, le mariage de la FTQ et des syndicats locaux internationaux permet à ces derniers, en vertu de la loi (LRTC), de convenir d'un protocole de négociation avec l'Association de la construction du Québec (ACQ), puisqu'ils représentent

la majorité des travailleurs de la construction.

D'autre part, la CSN-Construction, la CSD-Construction et le Syndicat québécois de la construction (SQC) peuvent déposer des demandes spécifiques pour leurs membres, comme l'a fait la CSN-Construction, en décembre 2000, conformément à la LRTC.

Mobilisation des forces

L'heure est grave. Puisque la FTQ-Construction et ses alliés internationaux tentent de mettre fin au pluralisme syndical, la CSN-Construction a organisé des rencontres avec la CSD-Construction et le SQC afin de partager son analyse de la situation. Selon Ted McLaren, il ne fait pas de doute que la riposte des forces communes CSN, CSD et SQC fera reculer « cette vision monopoliste du syndicalisme ».



Participants à une session de mobilisation qui a eu lieu à Trois-Rivières : à l'arrière (g. à d.) : Michel Veillette, vice-président du syndicat de Lanaudière ; Claude Roberge, secrétaire du syndicat de Shawinigan ; Serge Gravel, responsable de la mobilisation dans l'Outaouais ; Jean-Luc Cadieux, conseiller syndical ; Denis Lefebvre, président du syndicat de Mauricie-Bois-Francs ; François Trépanier, arpenteur, secrétaire du syndicat de Trois-Rivières ; Denis Bouthillette, secrétaire du syndicat de la Montérégie ; Marcel Jutras, conseiller syndical au Conseil central de la Montérégie (Granby) ; Bernard Boisvert, conseiller en Montérégie-Estrie. À l'avant : Jacques Legault, vice-président de la fédération ; Olivier Lemieux, responsable de la mobilisation à la fédération ; Gilles Dionne, vice-président du syndicat et responsable de la mobilisation en Estrie ; Pierre Boileau, président du syndicat de Saint-Jean.

Pour que le libre-échange ne profite pas qu'aux multinationales

Jean-Pierre Larche

La CSN et la plupart des organisations syndicales des Amériques voient dans la ZLÉA une menace tant envers les gains arrachés de haute lutte par les travailleuses et travailleurs du Nord qu'envers la capacité de ceux du Sud d'atteindre éventuellement un niveau de vie comparable au nôtre.

Elles ne s'opposent pas au libre-échange mais considèrent plutôt que celui-ci doit être suffisamment réglementé pour qu'il profite à tous et non seulement à des multinationales assoiffées de bénéfices immédiats.

Des alternatives pour les Amériques, ce projet d'accord entre les peuples qui s'articule au sein de l'Alliance sociale continentale (ASC) depuis le premier Sommet des peuples des Amériques, à Santiago du Chili en 1998, contient un chapitre portant sur le travail. On y retrouve cinq revendications principales derrière lesquelles les plus importantes organisations syndicales du continent font front commun. Elles sont le fruit d'une analyse serrée des effets de la mondialisation et de leurs causes.

Les fameuses clauses sociales

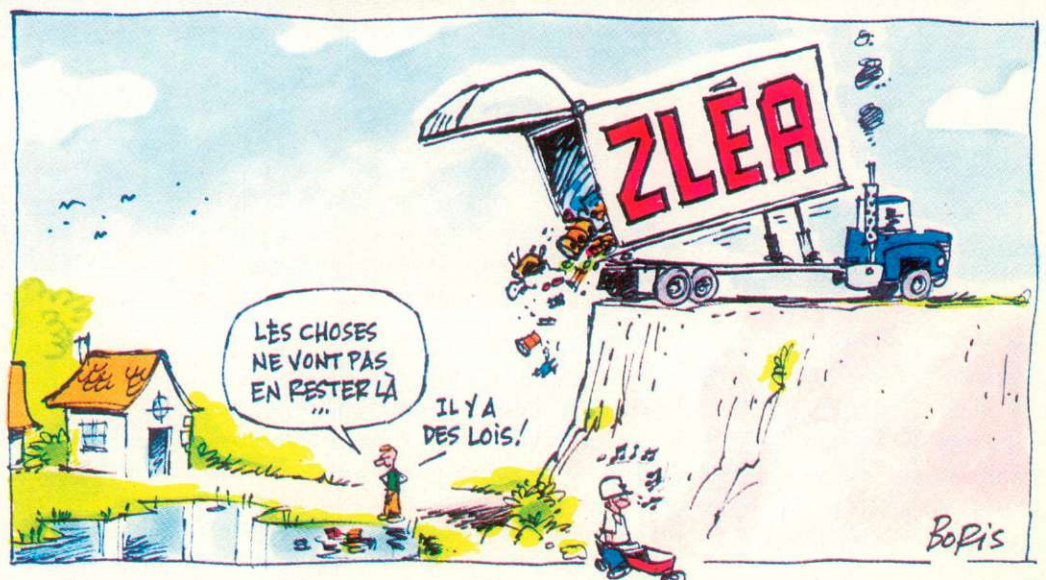
Une de ces revendications concerne l'introduction, au sein même des accords commerciaux, de clauses garantissant le respect des droits fondamentaux des travailleuses et travailleurs, tels que définis par l'Organisation internationale du travail. Il ne s'agit pas ici d'une fin en soi mais bien d'un moyen de permettre aux travailleurs, particulièrement ceux des pays ne disposant pas de législations suffisantes à ce chapitre, ou ceux où elles sont bafouées, de bénéficier de protections minimales pour lesquelles la classe ouvrière se bat depuis près de deux siècles. D'un autre côté, le non respect de ces droits fondamentaux dans certains pays du Sud fait mal aux travailleurs du Nord, surtout manuels, qui voient leur employeur déménager ses

installations vers des cieux plus cléments à leurs yeux. La CSN exige de telles clauses parce que des accords parallèles comme ceux ratifiés par les trois pays signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) se sont avérés impuissants à défendre les intérêts des travailleuses et travailleurs.

Des droits indiscutables

Leur seule adoption serait toutefois bien insuffisante pour satisfaire les organisations syndicales du continent, qui réclament aussi des mécanismes permettant aux travailleurs de porter plainte devant l'Organisation internationale du travail lorsque leurs droits sont bafoués. Après enquête, l'OIT de-

vrait dans un premier temps formuler des recommandations auprès de l'État visé. Si les abus persistent, l'entreprise fautive se verrait retirer certains avantages accordés par l'entente commerciale; de là l'importance d'inscrire la possibilité d'un tel recours au sein même dudit accord. Il est à noter que plusieurs accords,



BOPI'S

comme l'ALENA, prévoient des procédures similaires mais au bénéfice des entreprises dont il est acquis que leur droit de propriété privée, par exemple, a été brimé par des pratiques anticoncurrentielles ou des politiques publiques restrictives.

Favoriser l'adaptation de la main-d'œuvre

La levée des barrières tarifaires entraîne inévitablement des changements dans la structure de la main-d'œuvre. Le secteur du textile au Canada et au Québec en est un bon exemple. Autrefois fleuron de notre industrie, le secteur a périclité et cette chute est attribuable en bonne partie à l'ouverture des marchés. Par ailleurs, les emplois de qualité et bien payés sont surtout le lot du Nord, en raison d'un niveau de développement plus élevé. C'est pourquoi l'Alliance sociale continentale réclame des mécanismes pour financer de tels ajustements, dont un fonds qui pourrait être financé soit par les pays en fonction du revenu per capita, comme cela se fait à l'intérieur de l'Union européenne, soit par une taxation des transactions financières purement spéculatives (taxe Tobin) à l'intérieur du continent américain. C'est grâce à un fonds semblable que des pays comme le Portugal, la Grèce ou l'Irlande ont pu atteindre un niveau de développement comparable à celui de leurs principaux partenaires commerciaux. Concrètement, les organisations syndicales demandent un fonds, défrayé par les employeurs, afin de compenser les travailleuses et travailleurs qui doivent faire face à des restructurations ou des rationalisations qui découlent du processus de la mondialisation ; des programmes de perfectionnement et de recyclage ; un programme de développement des infrastructures ; et finalement, des incitatifs à la création d'emplois.

Normes du travail et programmes sociaux

L'ASC exige aussi qu'un accord commercial continental fasse la promotion du relèvement général des conditions de travail et de vie. Sans réglementation stricte, c'est le contraire qui risque de se produire. On l'a vu au Canada avec la réduction de la couverture de l'assurance-emploi depuis l'entrée en vigueur du traité de libre-échange Canada-USA de 1988, ou les pressions sans cesse grandissantes en faveur d'une réduction de la taille de l'État et des impôts, pour ne donner que quelques exemples. Ainsi, sans prôner l'établissement d'un salaire minimum continental, ce qui serait irréaliste, l'ASC demande que tous les pays en établissent un et qu'il soit suffisamment élevé par rapport au contexte national. Elle revendique aussi des paramètres généraux en ce qui a trait, par exemple, au nombre d'heures de la semaine normale de travail et aux vacances.

Il existe présentement des écarts énormes entre les pays des Amériques en termes de protections sociales. C'est pour cela que la CSN et les autres organisations progressistes des Amériques réclament pour

tous les pays des régimes publics d'assurance-chômage, d'indemnisation aux travailleuses et travailleurs accidentés, ou de pension. Elles veulent également qu'on fixe des objectifs continentaux en termes de santé, d'éducation et de soins à la petite enfance. Prenant acte que tous les pays ne disposent pas des mêmes ressources pour financer de tels programmes, l'Alliance sociale continentale propose la création d'un fonds social, à l'image d'un fonds similaire existant encore une fois dans l'Union européenne permettant, dans un premier temps, la mise sur pied d'un tel programme.

Protection contre l'insécurité et non-discrimination

Une intégration continentale faite sans réglementation serait susceptible d'entraîner des mouvements de capitaux de grande ampleur. Le processus de mondialisation en cours permet déjà aux multinationales, particulièrement aux plus puissantes d'entre elles, de déménager leur production où bon leur semble sans contrainte ou si peu. L'ASC refuse que soit reproduit un tel mo-

dèle au sein des Amériques. Ainsi, elle réclame des employeurs qu'ils cotisent dans un fonds qui servira à assurer à tous les travailleurs que les indemnités dues à cause d'un démenagement leur seront versées. De plus, l'emploi à temps partiel, les procédures de mise à pied et le recours à la sous-traitance doivent être réglementés afin de leur garantir une certaine sécurité.

Les organisations syndicales demandent également que l'apport des femmes à l'économie, tant dans les activités rémunérées que non rémunérées, soit reconnu. L'ASC demande que la double tâche travail-famille, qui est majoritairement le lot des femmes, soit prise en considération lorsque vient le temps d'établir des mesures incitatives à l'emploi. L'accès à des services à la petite enfance fait partie des mesures qu'elle propose. Enfin, les gouvernements nationaux devront revoir périodiquement les effets du libre-échange sur l'emploi, particulièrement chez les femmes, et viser l'abolition de toute discrimination, encore davantage présente dans ce qu'on appelle le « secteur informel ».

Le chapitre 11 de l'ALENA

La loi au service de l'investisseur-roi

Ces jours-ci, la Cour supérieure de Colombie-Britannique examine le jugement du tribunal de règlement des différends de l'ALENA, qui ordonnait au Mexique, au mois d'août dernier, de verser quelque 17 millions de dollars en dommages et intérêts à la compagnie américaine Metalclad. Metalclad estime avoir été lésée par le gouvernement mexicain lorsque celui-ci a refusé la réouverture d'un site d'enfouissement de déchets, jugé néfaste par ses experts.

C'était la première fois qu'une poursuite en vertu du chapitre 11 de l'ALENA, celui sur les investissements, se frayait un chemin jusqu'aux derniers recours. Ce chapitre, dont on entend transposer l'esprit dans l'accord d'une future ZLEA, protège les investisseurs contre des décisions étatiques qui pourraient entraver leur capacité à réaliser les profits escomptés lorsqu'ils ont investi en pays étranger.

Le gouvernement mexicain a refusé de régler à l'amiable, se considérant entièrement justifié de prendre une telle décision. Le Tribunal de l'ALENA, lui, n'a fait qu'interpréter l'ac-

cord, ce qui démontre bien à quel point les accords commerciaux de cette nature font peu de cas des préoccupations environnementales, et sociales pourrait-on ajouter.

Le gouvernement canadien se dit fort intéressé par cette révision en cours en Colombie-Britannique. Ce que demande le Mexique à la Cour supérieure de cette province, c'est de clarifier un certain nombre de points de la décision du tribunal de l'ALENA. Le Canada (et le gouvernement québécois) appuient le gouvernement mexicain dans sa requête, de-

• Suite à la page 9

Des partenaires inégaux

La ZLEA intégrerait dans un même espace économique 34 pays des Amériques (tous à l'exception de Cuba) aux niveaux de développement radicalement différents. La plupart de ceux-ci font déjà partie d'ententes régionales de libre-échange. Les deux blocs économiques qui ont le plus de poids dans les discussions devant mener à l'établissement de la ZLEA sont l'ALENA et le Mercosur.

Population 2001

1- Chili

Pop. : 15 019
Produit intérieur brut : 130 240
IDH : 0,826
Taux de syndicalisation : 15,9

2- Argentine

Pop. : 36 577
Produit intérieur brut : 434 033
IDH : 0,837
Taux de syndicalisation : 25,4

3- Uruguay

Pop. : 3313
Produit intérieur brut : 28 361
IDH : 0,825
Taux de syndicalisation : 11,6

4- Brésil

Pop. : 167 988
Produit intérieur brut : 1 097 705
IDH : 0,747
Taux de syndicalisation : 32,1

5- Paraguay

Pop. : 5358
Produit intérieur brut : 22 377
IDH : 0,736
Taux de syndicalisation : 9,3

6- Bolivie

Pop. : 8142
Produit intérieur brut : 18 040
IDH : 0,643
Taux de syndicalisation : 16,4

7- Pérou

Pop. : 25 230
Produit intérieur brut : 106 187
IDH : 0,737
Taux de syndicalisation : 7,5

8- Équateur

Pop. : 12 411
Produit intérieur brut : 36 567
IDH : 0,722
Taux de syndicalisation : 9,8

9- Colombie

Pop. : 41 564
Produit intérieur brut : 245 051
IDH : 0,764
Taux de syndicalisation : 7

10- Vénézuéla

Pop. : 23 706
Produit intérieur brut : 134 997
IDH : 0,770
Taux de syndicalisation : 14,9

11- Suriname

Pop. : 415
Produit intérieur brut : 3287
IDH : 0,766
Taux de syndicalisation : n/d

12- Guyana

Pop. : 855
Produit intérieur brut : 2890
IDH : 0,709
Taux de syndicalisation : 25,2

13- Panama

Pop. : 2812
Produit intérieur brut : 14 509
IDH : 0,776
Taux de syndicalisation : 14,2

14- Costa-Rica

Pop. : 3933
Produit intérieur brut : 21 109
IDH : 0,797
Taux de syndicalisation : 13,1

15- Nicaragua

Pop. : 4938
Produit intérieur brut : 10 271
IDH : 0,631
Taux de syndicalisation : 23,4

16- Honduras

Pop. : 6316
Produit intérieur brut : 14 976
IDH : 0,653
Taux de syndicalisation : 4,5

17- El Salvador

Pop. : 6154
Produit intérieur brut : 24 451
IDH : 0,696
Taux de syndicalisation : 7,2

18- Guatemala

Pop. : 11 090
Produit intérieur brut : 37 852
IDH : 0,619
Taux de syndicalisation : 4,4

19- Belize

Pop. : 235
Produit intérieur brut : 1 089
IDH : 0,777
Taux de syndicalisation : n/d

20- Trinidad et Tobago

Pop. : 1289
Produit intérieur brut : 9 619
IDH : 0,793
Taux de syndicalisation : n/d

21- Grenade

Pop. : 93
Produit intérieur brut : 562
IDH : 0,785
Taux de syndicalisation : n/d

22- Saint-Vincent et les Grenadines

Pop. : 113
Produit intérieur brut : 531
IDH : 0,738
Taux de syndicalisation : n/d

23- Barbade

Pop. : 269
Produit intérieur brut : 3053
IDH : 0,858
Taux de syndicalisation : n/d

24- Sainte-Lucie

Pop. : 152
Produit intérieur brut : 788
IDH : 0,728
Taux de syndicalisation : n/d

25- Dominique

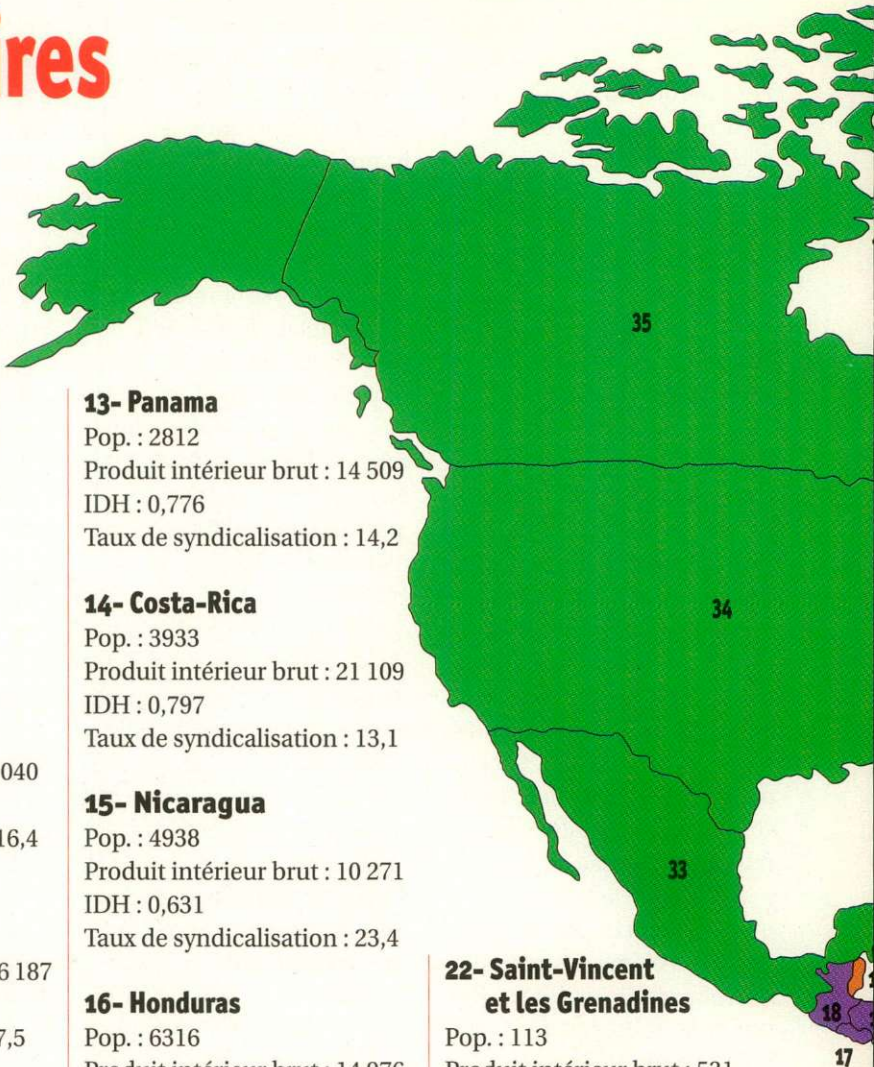
Pop. : 71
Produit intérieur brut : 372
IDH : 0,793
Taux de syndicalisation : n/d

26- Antigua et Barbuda

Pop. : 67
Produit intérieur brut : 620
IDH : 0,833
Taux de syndicalisation : n/d

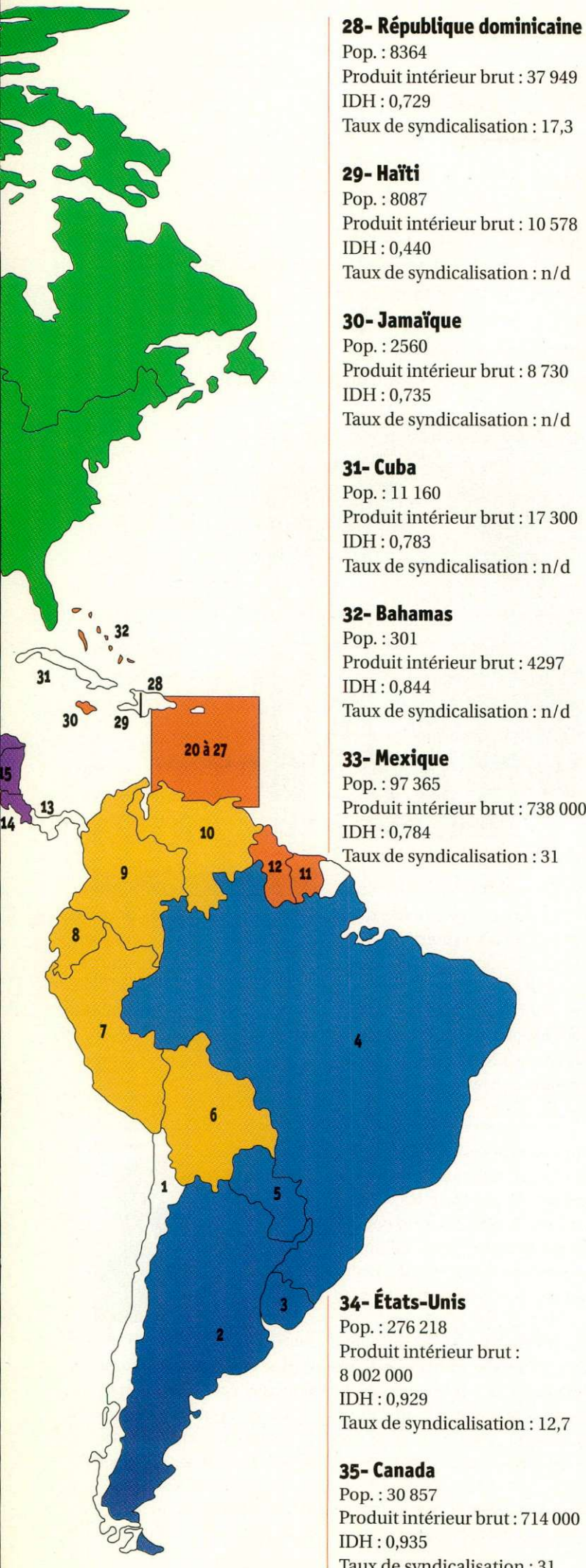
27- St Kitts et Nevis

données non disponibles



Traités trans-américains

-  Marché commun centre-américain
-  Communauté andine
-  Caricom
-  ALENA
-  Mercosur



28- République dominicaine

Pop. : 8364
 Produit intérieur brut : 37 949
 IDH : 0,729
 Taux de syndicalisation : 17,3

29- Haïti

Pop. : 8087
 Produit intérieur brut : 10 578
 IDH : 0,440
 Taux de syndicalisation : n/d

30- Jamaïque

Pop. : 2560
 Produit intérieur brut : 8 730
 IDH : 0,735
 Taux de syndicalisation : n/d

31- Cuba

Pop. : 11 160
 Produit intérieur brut : 17 300
 IDH : 0,783
 Taux de syndicalisation : n/d

32- Bahamas

Pop. : 301
 Produit intérieur brut : 4297
 IDH : 0,844
 Taux de syndicalisation : n/d

33- Mexique

Pop. : 97 365
 Produit intérieur brut : 738 000
 IDH : 0,784
 Taux de syndicalisation : 31

34- États-Unis

Pop. : 276 218
 Produit intérieur brut : 8 002 000
 IDH : 0,929
 Taux de syndicalisation : 12,7

35- Canada

Pop. : 30 857
 Produit intérieur brut : 714 000
 IDH : 0,935
 Taux de syndicalisation : 31

Pop. : population en milliers d'habitants

Produit intérieur brut : valeur (en millions de dollars) de l'ensemble des biens et services produits nationalement.

IDH : L'Indice de développement humain reflète mieux le niveau de vie des populations que le PIB par habitant puisqu'il prend en compte non seulement le coût de la vie, mais aussi l'espérance de vie, le taux d'alphabétisation et le taux de scolarisation, en plus du PIB réel par habitant.

Taux de syndicalisation : Nous l'inscrivons ici à titre indicatif. Il s'agit du taux de syndicalisation chez la main-d'œuvre non agricole. D'une part il ne prend pas en compte les travailleurs agricoles ou du secteur informel. Enfin, il reflète bien mal la santé du mouvement syndical dans les différents pays. En effet, le type de syndicalisme, ainsi que les législations nationales radicalement différentes d'un pays à l'autre, nous incitent à mettre un bémol aux conclusions auxquelles peut mener une interprétation réductrice d'une telle donnée.

• **Suite de la page 7**

mandant eux aussi à la Cour qu'elle trace une ligne entre les droits des investisseurs et le droit collectif à un environnement adéquat.

On peut difficilement parler ici de décision protectionniste de la part du Mexique puisque le site prospecté par Métalclad fait maintenant partie d'une vaste réserve écologique de 600 000 acres. Qui plus est, on raconte des histoires d'horreur sur la façon dont Métalclad avait obtenu l'autorisation de s'y installer : corruption, intimidation et menaces auraient été du lot.

Une première, donc, à quelques semaines du 3^e Sommet des Amériques et au moment où les négociations de la ZLEA s'enclencheront à la vitesse grand V. Ce n'est toutefois pas la première fois que des gouvernements nationaux se voient obligés de verser des compensations en dommages et intérêts. Le gouvernement canadien, par exemple, a versé 13 millions de dollars à Ethyl corp., en 1998, un règlement à l'amiable alors que la multinationale américaine le poursuivait pour un montant de 250 millions de dollars. La compagnie lui reprochait d'avoir banni, pour des motifs environnementaux, un additif à l'essence, le MMT, dont elle détenait les droits de commercialisation. Le gouvernement canadien s'est vu forcé du même coup de lever l'interdiction.

Plus récemment, c'est la compagnie S.D. Myers qui a déposé une poursuite envers le Canada, qui a commis l'odieux de bannir, durant quelque 14 mois, l'exportation de BPC, conformément à un accord multilatéral international sur de telles exportations dont le Canada est signataire.

Le Canada, les États-Unis et le Mexique poussent fortement pour que l'ALENA serve de modèle à la ZLEA. Le ministre canadien du Commerce international, Pierre Pettigrew, assure qu'il ne veut pas reproduire le chapitre 11 tel quel, mais pour la CSN, ce sont tous les mécanismes qui permettent à des multinationales de poursuivre les États, et ultimement de leur dicter une ligne de conduite, qui doivent être abolis.

Des dangers de la spéculation effrénée

Roger Deslauriers

Le 20 février, le comité interfédéral du secteur privé (CISP) en collaboration avec Bâtirente et Fondation tenait la première édition des Causeries André-Laurin, une assemblée réunissant des élus et des salariés de la CSN qui vise à favoriser des réflexions de nature économique.

Deux invités de calibre pour cette première :

Claude Blanchet, président de la SGF, et Carmand Normand, PDG d'Addenda Capital.

Claude Blanchet, de la Société générale de financement, tête d'affiche de la soirée, bien qu'ayant beaucoup fréquenté le mouvement syndical québécois, ne semblait pourtant pas tout à fait dans ses terres. S'en tenant à un exposé en superficie dans lequel il a quand même abordé sa façon de concevoir l'intégration du Québec à l'économie nord-américaine, voire mondiale, l'ancien PDG du Fonds de solidarité de



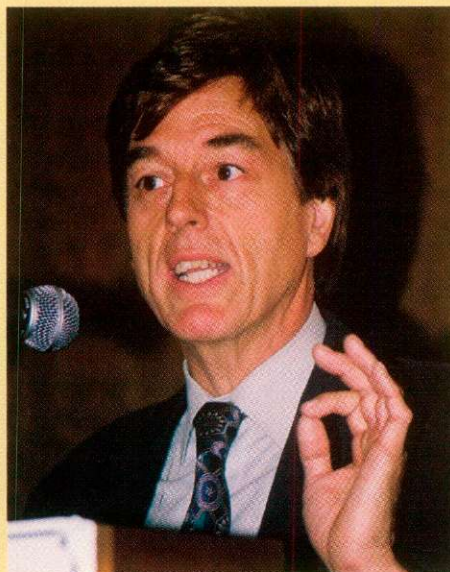
Carmand Normand

la FTQ en a laissé plusieurs sur leur faim. Ainsi, à propos de la SGF, les participants ont dû se contenter d'un énoncé sur l'importance de la société d'État, de quelques exemples d'investissements et d'une définition bien générale de son rôle ; peu sur ses perspectives, rien sur ses stratégies d'intervention. Monsieur Blanchet, à l'aise dans les échanges, s'est montré plus généreux lors de la période des questions soulevant l'intérêt de l'assistance à propos des côtés positifs d'une hypothétique monnaie unique américaine, ou en rappelant que les périodes de spéculations excessives, comme celle que nous vivons, ont toujours donné lieu à d'importants ralentissements de la croissance.

La lorgnette du financier

Carmand Normand, un consultant en placements proche de Bâtirente et de Fondation, donc de la CSN, est intervenu en

vedette américaine, ou si l'on préfère comme premier conférencier. À l'aide de tableaux, le dirigeant d'Addenda Capital s'est bien prêté à l'exercice qu'on lui avait demandé, soit de faire état de la conjoncture économique. Examinant cette conjoncture par la lorgnette du fi-



Claude Blanchet

nancier, Carmand Normand, très conscient qu'il œuvre dans des marchés « internationalisés », a proposé à son auditoire un bref tour du monde des différentes économies, du Japon à la CEE en passant par les États-Unis, insistant au passage sur le danger que fait peser sur l'éco-

nomie mondiale la spéculation effrénée qui se déploie de plus en plus au moyen de capitaux virtuels.

Une formule gagnante

La formule adoptée pour lancer ce qui deviendra un événement annuel a tout pour plaire à la clientèle à laquelle les Causeries André-Laurin s'adressent. Des exposés brefs devant répondre à des questions ciblées, le

choix du cadre horaire aussi — en dehors des heures normales de travail — et le souci de donner à cette activité une atmosphère conviviale ont déjà commencé à lui conférer un caractère singulier.

« **A**ndré, c'est quelqu'un qui toute sa vie s'est battu pour plus de justice et plus d'équité. Même s'il est issu d'une famille aisée, il a très jeune côtoyé la misère. Il a combattu farouchement les compagnies de finance et les escrocs (...) qui, en l'absence de loi sur la protection du consommateur, faisaient leur fortune en prêtant à taux usuraire, jetaient littéralement des familles à la rue et, après avoir bien pressé le citron et les avoir plongés dans une situation d'endettement progressif, effectuaient leurs reprises de finances (...)

« André a toujours eu le souci constant du développement d'une économie plurielle, État, sociétés d'État, entreprises privées et d'économie sociale, une économie ouverte au monde, au service des gens d'ici ; observateur de la conjoncture économique et de la place du Québec dans le processus de mondialisation pour mieux agir et pour entreprendre de manière toujours plus pertinente, c'est particulièrement en reconnaissance de cette contribution que s'ouvre cette longue série, nous l'espérons, de causeries annuelles appelées " Les Causeries André-Laurin ". »

— Extraits de l'intervention de Léopold Beaulieu, PDG de Fondation, à l'occasion de la tenue des Causeries André-Laurin



André Laurin

Jean Rochon au ministère du Travail

La CSN sceptique

La CSN a invité le nouveau ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale, Jean Rochon, à relancer la réforme du Code du travail en plaçant au centre de ses priorités la formation d'une commission des relations de travail. « Il est temps que le gouvernement envoie un message aux travailleuses et travailleurs à l'effet qu'il veut favoriser leur syndicalisation, notamment dans le secteur du travail autonome », a déclaré le président Marc Laviolette.

La CSN demeure cependant surprise et sceptique face à cette nomination de M. Rochon, surtout quand on se souvient des importants ratés survenus dans le domaine de la santé alors qu'il occupait ce ministère.

« Nous regrettons, a par ailleurs souligné Marc Laviolette, que la présence des femmes n'ait pas été accrue au sein du Conseil des ministres, et ce malgré ce qu'avait



Jean Rochon

laissé miroiter le nouveau premier ministre, Bernard Landry. »

Lutte à la pauvreté

La création du nouveau ministère voué à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion laisse présager un virage favorable aux plus démunis de notre société mais ne trouvera sa pleine signification que lors du prochain énoncé budgétaire où les ressources suffisantes à cette fin devront être consenties. « La présence d'une ministre des Finances, en l'occurrence Mme

Pauline Marois, une première au Québec, démontrera peut-être enfin la préoccupation gouvernementale envers les laissés-pour-compte de notre société », poursuit le président de la centrale.

Un ministère du Transport et de la Politique maritime annonce peut-être un regain d'intérêt en faveur des chantiers maritimes, un secteur qui a dangereusement périçité au cours des dernières décennies. « Le travail à réaliser dans ce secteur est d'autant plus important qu'il faut faire renaître une industrie en voie de disparition », souligne Marc Laviolette.

L'arrivée à la Santé de M. Rémy Trudel signifie peut-être la poursuite qui s'impose dans le réinvestissement dans ce secteur et « souhaitons, note Marc Laviolette, qu'il puisse compter sur sa prédécesseure, Mme Marois, qui connaît bien les enjeux dans ce ministère ».

Lecture

Le philosophe écrit du roman noir

Professeur de philosophie au cégep Lévis-Lauzon (FNEEQ-CSN) et membre de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance (CARRA) des secteurs public et parapublic, Jean-Jacques Pelletier s'avère aussi être un prolifique écrivain de romans noirs.

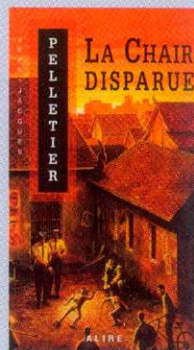
En mars, les éditions À Lire publient *L'argent du monde 1* et *2*. Les deux tomes font partie d'un plus vaste projet intitulé *Les gestionnaires de l'Apocalypse* et qui avait donné, en 1998, *La chair disparue*. Mondialisation des mafias, trafic d'organes, histoire de l'art, stratégies financières, fonctionnement des médias, personnalités multiples, philosophie zen, humour, policiers typi-

ques, réflexions et une lutte titanesque mais néanmoins subtile entre le bien et le mal composent *La chair disparue*. À coups de courts textes et monté comme un film, ça se lit très bien. Selon *Le Soleil*, dans *L'argent du monde 1*

« tous cherchent à faire du Québec la plaque tournante du blanchiment de l'argent ». Les institutions financières, dont la Caisse de dépôt et de placement du Québec, sont infiltrées... À lire.

NB : En 1994, Science et Culture éditait *Caisse de retraite et placement* de Jean-Jacques Pelletier et Carmand Normand. Un livre de référence majeur.

M.C.



Guy Cousin

Décès d'un militant

Fier descendant du clergé ouvrier, le Père Guy Cousin, Fils de la Charité, est décédé le 17 février dernier. L'un de ses amis, Michel Thériault, conseiller au Conseil central Cœur du Québec, rappelle que Guy Cousin projetait l'image d'un syndicalisme tenace : « Il se révoltait devant toutes les injustices, les petites comme les grandes ». Né à Bonaventure le 31 août 1928,

Guy Cousin a été ordonné prêtre en 1957. Pendant 20 ans, de 1973 à 1993, il a agi comme prêtre-ouvrier. À ce titre, il a notamment travaillé chez Daily Freight Forwarding, J.P. Coats et à l'entrepôt national de Zellers. Ses amis se souviendront d'un de lui comme d'un être entier, croyant profondément au syndicalisme comme instrument de progrès social.

Enquête mondiale sur les travailleuses

La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a lancé une enquête mondiale qui doit permettre aux 156 millions de membres de la Confédération de cerner ce à quoi les femmes accordent le plus d'importance dans leur travail : le salaire, le temps de travail, la garde des enfants, etc. L'étude de la CISL demande également aux travailleuses si elles sont membres ou non d'un syndicat et si, selon elles, celui-ci répond à leurs besoins.

Selon la CISL, les réponses lui permettront de faire face de manière plus efficace aux préoccupations et aux besoins des travailleuses. Il s'agit d'un enjeu essentiel pour la CISL, dans la mesure où les femmes constituent désormais 40 pour cent de la main-

d'œuvre mondiale et environ la même proportion des membres de la confédération.

Cette enquête se fait par le biais d'un questionnaire qui a été envoyé à 25 organisations membres réparties dans le monde, mais est également sur le site Internet de la CISL. Il est en outre possible d'y répondre électroniquement (www2.icftu.org).

« Une fois recueillies, ces informations pourraient aider à modeler l'avenir des syndicats à l'échelon mondial », précise la CISL. L'organisme, en collaboration avec ses fédérations sectorielles et secrétariats professionnels internationaux, revoit actuellement ses priorités, ses structures et ses stratégies. (Source: CISL)



(Photo Alain Chagnon)

Des femmes en mouvement animées par la détermination

Claudette Carbonneau, première vice-présidente de la CSN, a été omniprésente lors des événements publics qui ont souligné le 8 mars, Journée internationale des femmes. Dans son adresse au cinquième à sept tenu par le comité de la condition féminine, au Lion d'or, elle a souligné les avancées du mouvement féministe et la détermination qui le caractérise. En voici des extraits significatifs. « Ce qui m'incite encore à vous inviter à nous réclamer du féminisme, c'est d'abord que j'y vois un mouvement fait d'engagement, d'espoir, de générosité plutôt que d'une idéologie totalitaire, aveugle, froide et désincarnée. Le féminisme, c'est d'abord des femmes en mouvement, des femmes qui agissent sur de multiples terrains pour changer radicalement le monde, pour l'égalité, soit, mais aussi pour la dignité et le développement humain, pour un meilleur partage de la richesse, pour la justice sociale. Les femmes sont les premières porteuses de vie et quand elles s'engagent dans la collectivité, elles deviennent porteuses de luttes pour donner un sens à cette vie. »

Puis rappelant la Marche mondiale des femmes, Claudette Carbonneau déclare : « Comme des pissenlits en terre québécoise, ces femmes de tout âge et de toute condition auront laissé leur trace, rebelles, frondeuses et rieuses. Pour qui voudra sonder l'étendue des racines de la Marche, c'est dans les pissenlits qu'il faut les inviter à chercher. Et que les décideurs de tout acabit se le tiennent pour dit, le pissenlit ça a la vie dure et ça revient tous les printemps. » Y.S.

Homophobe, la mondialisation ?

La mondialisation, on le savait, connaît peu de barrières ; le Forum des gais et lesbiennes syndiqués du Québec en prend acte et en fera, ce mois-ci, le thème de son colloque annuel.

Le regroupement au sein duquel se sont associés des organismes de la CSN, de la CSQ et de la FTQ tient son colloque en deux temps et deux lieux, le vendredi 30 mars à 19 heures 30 à l'Écomusé du fier monde, 2050 rue Amherst, et le samedi 31 mars au

Centre communautaire des gais et lesbiennes, 2075 rue Plessis. La séance du vendredi sera consacrée à un exposé général de madame Alexa Conradi sur la mondialisation.

La session de samedi portera sur les effets potentiels de l'universalisation du système néolibéral sur les droits des gais et lesbiennes. La réflexion sur ce thème sera lancée par une analyse de l'avocat Noël Saint-Pierre. »

R.D.

Avons-nous autant besoin des syndicats aujourd'hui ?

Telle était la question soulevée par Liza Frulla à son émission du lundi 12 mars. Les auditrices et auditeurs qui ont joint l'animatrice pour y répondre ont été unanimes : oui, sans manifester la moindre hésitation. Le plateau de l'émission réunissait le président de la CSN, Marc Laviolette, l'ex-président de la FTQ, Louis Laberge, l'ex-président du Conseil du patronat, Ghyslain Dufour, l'ex-présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, le président de la Chambre de commerce du Québec, Michel Audet, et le professeur en relations industrielles de l'UQAM, Michel Grant. Marc Laviolette a réitéré l'importance pour le nouveau ministre du Travail de voir à créer au plus tôt une commission des relations de travail afin de réduire les délais d'obtention d'une accréditation. « Le droit de se syndiquer, a rappelé le



(Photo Alain Chagnon)

Ghyslain Dufour, Louis Laberge, Marc Laviolette et Liza Frulla.

président de la CSN, se pratique dans la clandestinité. Ça a assez duré. » Le professeur Grant, pour sa part, a qualifié l'attitude de la chaîne McDonald d'antisyndicale. En plus des participants en studio, l'émission présentait des en-

treuves préenregistrées avec Madeleine Parent, Gérald Larose, Pascal McDuff et Maxime Crompt, du McDo de la rue Peel à Montréal, et Jacques Théorêt, du comité des jeunes de la FTQ.

Y.S.

Fondation investit dans les logiciels adaptés

Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, investit 300 mille dollars dans la

entreprise TECSO inc. qui offre sur le marché des didacticiels destinés aux aveugles et aux malvoyants. Issue du Centre d'innovation en technologie de l'information, l'entreprise développe des solutions technologiques afin de favoriser l'intégration professionnelle, scolaire et sociale des personnes ayant des incapacités ou qui sont âgées.

La somme injectée par Fondation permettra à TECSO de poursuivre ses efforts de commercialisation, entre autres, vers l'Asie et les pays arabes, tandis qu'elle a déjà percé au Canada, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Irlande, en France, en Espagne, en Italie, en Australie et en Nouvelle-Zélande. TECSO compte présentement une douzaine d'employés à temps plein et plusieurs contractuels.

H.G.

S.L.

13^e colloque UQAM sur les leaders du Québec contemporain

La FTQ, ses syndicats et la société québécoise

Après la CSN en 1997, c'est maintenant sur l'histoire de la FTQ que se pencheront les chercheurs des milieux universitaire et collégial, plus particulièrement spécialisés en histoire, en sociologie et en science politique. Le colloque vise à faire le point sur l'apport de cet important acteur de la société québécoise, notamment en ce qui a trait aux enjeux sociaux, à la question nationale, au développement économique et au Fonds de solidarité FTQ.

Lors de la première soirée, le jeudi 22 mars,

on pourra assister au lancement de l'ouvrage de l'historien Éric Leroux. Il s'agit d'une biographie imposante sur la vie, les pratiques syndicales et l'idéologie de Gustave Francq, fondateur de la revue *Le Monde ouvrier* et véritable précurseur de la FTQ. Il a été actif pendant pas moins de 50 ans au sein du mouvement ouvrier québécois.

Le colloque se tient à l'UQAM les 22, 23 et 24 mars. On peut s'inscrire par téléphone : (514) 987-6964, ou par télécopieur : (514) 987-8510.



Les syndiqué-es de L'Auberge de la Rive, photographés l'été dernier devant l'établissement hôtelier, ont atteint leurs objectifs.

Après huit mois de conflit

L'Auberge de la Rive rouvrira ses portes

Déficitaire en emploi et mal en point économiquement à la suite de nombreuses fermetures d'usines et de diverses « rationalisations », la région de Sorel-Tracy a accueilli comme une bouffée d'air frais l'annonce de la fin du conflit de travail et la réouverture prochaine de l'Auberge de la Rive.

En lock-out depuis le 9 juillet, la soixantaine d'employé-es de l'établissement hôtelier, situé sur les rives du Saint-Laurent, faisaient face à une annonce de fermeture depuis le 20 septembre.

Tant les propriétaires de l'Auberge que les travailleuses et travailleurs ont donc accepté, le 13 mars, la recommandation finale du conciliateur du ministère du Travail, mettant ainsi un terme à une âpre lutte longue d'un peu plus de huit mois.

Réunis en assemblée générale, les syndiqués ont voté à 82 pour cent en faveur d'une convention collective d'une durée de quatre ans (1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2004) assortie d'augmentations de salaire totalisant neuf pour cent. Le préposé à la maintenance voit son salaire ajusté, passant de 8,83 \$ à 10 \$ l'heure. Un poste d'équipier est créé.

L'accord intervenu protège l'emploi des 61 travailleuses et travailleurs en poste avant le conflit, l'employeur ayant renoncé à une de ses demandes qui lui aurait permis de modifier leur statut à la baisse.

Le nouveau contrat de travail comprend également l'amélioration des avantages sociaux (pourboires inclus), de la confection des horaires de travail (par ancienneté), de l'obtention d'un poste (probation) et de l'octroi des banquets (par ancienneté et rotation). M.C.



Fin de la grève chez Alstom

Après six semaines de grève, les 250 ouvriers d'Alstom Power Canada à Sorel-Tracy (ancienne MIL) ont repris le chemin du travail, le 20 février. En assemblée générale le 19 février, ils ont voté à 80,9 pour cent en faveur de leur nouvelle convention collective.

D'une durée de deux ans, du premier mai 2000 au 30 avril 2002, le nouveau contrat de travail contient des augmentations de salaire de 2 pour cent par année, un montant



Mario Cournoyer

rétroactif de 2 pour cent et un programme de préretraite. Le nouveau contrat ne règle pas les enjeux à l'origine du conflit : le droit de rappel en cas de mise à pied, les familles de métier et la sous-traitance. Cependant, il prévoit un processus de conciliation continue en vue d'en arriver à une entente sur ces sujets hautement litigieux. Employeur et syndicat doivent en effet se rencontrer en présence de la conciliatrice Suzanne Therrien, en mars et en avril. D'ici à ce qu'un accord survienne, c'est le

statu quo sur les articles où il n'y a pas eu d'entente. L'éventualité de la perte d'un contrat de quatre ans avec Siemens-Westinghouse a certainement incité les travailleurs à se prononcer en faveur de ce règlement.

« Nous poursuivons les négociations avec l'objectif de protéger nos emplois, menacés par le projet initial de l'employeur », a commenté le président du syndicat, Mario Cournoyer.

Les ouvriers d'Alstom fabriquent des composantes de turbines pour les centrales hydroélectriques.

En février 2000, Alstom a annoncé que l'entreprise comptait éliminer 200 emplois d'ici le 31 décembre 2001, dont 100 chez les travailleurs horaires. Ceux-ci ont aussitôt fondé une coopérative dans l'espoir de récupérer les activités délaissées par l'entreprise. L'an dernier, le gouvernement du Québec a injecté 21 millions de dollars pour venir en aide à la région, mal en point au chapitre de l'emploi. M.C.

Fin du lock-out chez Textiles Du-ré de Saint-Victor-de-Beauce

Les 160 syndiqués de l'usine Textiles Du-ré, à Saint-Victor-de-Beauce,

en lock-out depuis le 26 janvier, ont accepté dans une proportion de 77 pour cent, en assemblée générale le premier mars, les offres patronales présentées à leur co-

mité de négociation deux jours plus tôt.

Le règlement comporte des hausses salariales totalisant dix pour cent sur trois ans, dont cinq pour cent la première année, avec rétroactivité depuis le premier mai 2000. Le sa-

laire moyen était antérieurement de dix dollars l'heure. Comparativement aux offres patronales avant le lock-out, le régime de vacances et ses modalités sont améliorés à la satisfaction des membres, de même que les congés sociaux dans

le cas d'un enfant ou d'un parent malade. Une clause de santé-sécurité du travail apparaîtra à la convention collective, la première de la jeune histoire de ce syndicat, accordé en janvier 2000. « Les travailleurs et travailleuses de Textiles

Du-Ré rentrent au travail la tête haute, avec une convention collective reflétant leurs demandes », a commenté Yves Robitaille, vice-président du Conseil central CSN de Québec-Chaudière-Appalaches.

J.-P.P.



1. La chasse aux anglicismes est ouverte !

a) L'avenir nous dira à quel point la démission de Bouchard aura constitué un point tournant dans la relance de l'option souverainiste.

b) Le comité de santé et de sécurité au travail a conduit une enquête dans l'établissement et a investigué pour connaître les causes du problème.

c) Le comité paritaire a établi sept classifications d'employés.

d) Les magasins et les entreprises ont pris l'habitude de réduire leurs inventaires.

e) Villeneuve n'a pas obtenu la pole-position depuis bien longtemps.

Réponse. a) « Point tournant » est un calque de l'anglais *turning point*. En français, on dira un tournant ou un moment décisif.

b) On ne conduit pas une enquête, on la mène. Mais investiguer, qui signifie procéder à des investigations ou faire une recherche attentive, est correct. Bien qu'apparu sans doute sous l'influence de l'anglais *to investigate*, il est parfaitement constitué en français et il a le mérite de remplacer une périphrase.

c) Sous l'influence de l'anglais, on confond parfois classification et classe : classification a le sens d'action d'établir des classes et n'est donc pas synonyme de classe. On dira donc : après un travail de classification, le comité a établi sept classes d'employés.

d) Inventaire est un anglicisme au sens de « marchandise en réserve ». On doit dire : nous n'avons pas ce produit en magasin et ils ont réduit leurs stocks. On dresse un inventaire, on le fait mais on ne garde pas un produit en inventaire.

e) « Pole-position » est un anglicisme. On dira : Villeneuve n'a pas obtenu la position de tête ou ne partira pas en tête.

2. Lesquels des mots suivants prennent un e au milieu du mot ?

Émolu_ments, déplo_i_ement, enrai_ment, condi_ments, mani_ment, apitoi_ment.

Réponse. Émoluments, déploiement, enraiment ou enrayement, condiments, maniement, apitoiement.

3. Inventeurs de mots, inventeurs de choses

Cinq de ces dix mots portent un nom de personne ou de personnage dont ils tirent leur origine. Lesquels ?

Aviron • barème • calepin • corbeille • dynamite • gilet • macadam • macaron • mécène • silhouette.

Réponse: Barème (M. Barrème), calepin (M. Calépino, lexicographe), macadam (M. McAdam), mécène (Mæcenas, ministre d'Auguste), silhouette (M. Silhouette, ministre des Finances français).

Robert Boucher



Bienvenue

L'arrivée de 5500 agents correctionnels œuvrant dans les pénitenciers fédéraux d'est en ouest du Canada (voir page 3) porte à au moins 7057 le nombre de travailleuses et de travailleurs qui ont adhéré à la CSN depuis le début de l'année. En plus de la percée auprès des agents des Services correctionnels du Canada, on a assisté durant cette même période à la fondation de 25 syndicats regroupant 1148 employés. Pendant ce temps-là, une dizaine de syndicats représentant 409 salariés-és ont reçu leur certificat d'accréditation.

Le SNTR en Abitibi-Témiscamingue

Quelque 90 camionneurs et 17 mécaniciens à l'emploi de la compagnie Transport Bergeron A. et Fils, à Amos, ont signé leur carte de membre de la CSN, en février. La requête en accréditation a été déposée au Bureau du commissaire général du travail (BCGT) et au Conseil canadien des relations industrielles (CCRI).

Modelex à Saint-Nicolas

Spécialisés dans la fabrication des moules servant dans les fonderies,

les 50 travailleurs de Modelex à Saint-Nicolas, sur la rive sud de Québec, ont aussi choisi la CSN. C'était le 11 février.

CPE à Sherbrooke

Au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS), les 13 éducatrices et éducateurs du Centre de la petite enfance La Jardinière viennent de se donner un syndicat. Le centre de la petite enfance a vu le jour en 1973, sous l'impulsion du Syndicat des salarié-es du CHUS (CSN).

Novamec au Sag-Lac

Région fortement syndiquée, le Saguenay-Lac Saint-Jean compte un nouveau groupe dans ses rangs : celui des 15 travailleurs de Novamec Industries. Ils font des outils de forage.

Montour Montréal

Cette fois-ci, c'était leur tour. Qui ça ? Les trois employés de laboratoire de Montour, à Montréal, se sont syndiqués le 2 février. Ils rejoignent leurs camarades de la production (épices), déjà membres de la CSN.

Un hôtel en Abitibi-Témiscamingue

À Rouyn-Noranda, les 52 employés de l'hôtel Gouverneurs et leurs 27 camarades du Centre des congrès ont joint la grande famille de l'hôtellerie de la CSN. Ils étaient représentés par les TUAC-FTQ. M.C.

Service de syndicalisation de la CSN

1 800 947-6177
syndicalisation@csn.qc.ca

Nouvelle convention collective pour les chargé-es de cours de Rimouski

Réunis en assemblée générale le 14 mars, c'est dans une proportion de 68,3 pour cent que les chargé-es de cours de Rimouski ont voté en faveur des offres patronales, tel que recommandé par leur comité exécutif. La convention aura une durée de trois ans. Malgré un rattrapage salarial jugé insuffisant, la nouvelle

convention comporte des gains appréciables, notamment en ce qui concerne l'intégration politique et pédagogique. Le syndicat des chargé-es de cours a bénéficié tout au long de ses négociations de l'appui des autres syndicats et associations présents à l'UQAR. La mobilisation et la détermination étaient au rendez-vous. Si le résultat

des négociations s'avère plutôt satisfaisant pour une majorité de membres, les chargé-es de cours de Rimouski promettent déjà de revenir avec force et vigueur lors des négociations qui débiteront dans deux ans et dont, cette fois, le rattrapage salarial sera le principal cheval de bataille.

F.D.

Marchons ensemble pour des Amériques solidaires

Nous voici à moins d'un mois de l'ouverture du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des Amériques et à quelques semaines de notre propre Sommet des peuples des Amériques. Les préparatifs vont bon train : la mobilisation en vue de la Marche des peuples des Amériques entre dans sa phase finale. Tout est mis en place pour que cette manifestation d'envergure passe à l'histoire, à tout le moins à l'échelle québécoise.

Presque toutes les organisations québécoises de la société civile, auxquelles se joindront également des organisations du Canada anglais et des États-Unis et les représentants de quelques centaines de regroupements de citoyens de tous les autres pays des Amériques, y compris Cuba, font de la mobilisation en vue de la marche. Cette manifestation haute en couleur sera politiquement très chargée. Elle survient quelques heures après la conclusion du Sommet des peuples et pendant le sommet officiel où les chefs d'État lanceront la phase finale des négociations devant mener à l'établissement d'une ZLEA d'ici 2005.

Pour la CSN comme pour toutes les organisations présentes, il est primordial que la marche soit un succès en termes de participation. Plus nombreux seront les marcheurs, plus légitime apparaîtra l'alternative que propose l'Alliance so-

cialité continentale.

Bien que la marche se déroulera de façon pacifique, à l'image des autres grandes manifestations auxquelles la CSN a pris part dans le passé, celle-ci ne passera certainement pas à l'histoire pour son calme funèbre et son statisme, bien au contraire. Elle sera haute en couleur, comme on en voit rarement. Les organisateurs ont à cœur de faire de la Marche un événement remarquable à l'échelle mondiale.

De courtes animations à caractère théâtral et politique sont prévues tout au long du parcours. Plusieurs groupes de marcheurs se sont par ailleurs constitués expressément pour la marche. Comme c'est la coutume dans ce type de rassemblement, il y aura des marionnettes géantes, des échassiers, des musiciens, etc. Bref, cette manifestation en elle-même promet d'être un événement culturel d'envergure.

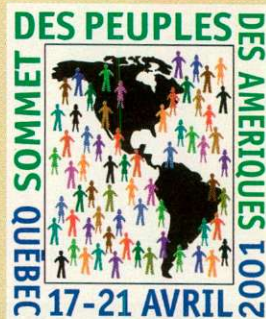
Si la participation à la marche revêt une importance particulière, il demeure que de nombreuses activités, ouvertes à la participation de tous, sont organisées à l'occasion de ce 2^e Sommet des peuples des Amériques. Ainsi, durant la journée du 20 avril, un « teach-in » est organisé sur le thème *Non à la ZLEA, d'autres Amériques sont possibles*. Cet événement sera très dynamique et fera une large place à la participation populaire. Il vise

à faire connaître d'une façon large les enjeux que recèle la ZLEA et les différentes façons de manifester son désaccord à un tel projet. Le « teach-in » s'est donné comme ambition de rendre la politique accessible et d'inciter les citoyens à y prendre une part plus active qu'ils ne le font actuellement.

De nombreuses conférences et ateliers publics auront par ailleurs lieu parallèlement aux travaux des neuf forums du Sommet des peuples.

Cette semaine d'activités de protestation envers le Sommet des Amériques s'inscrit dans un large contexte d'opposition planétaire à la mondialisation néolibérale. Le Sommet des peuples sera l'équivalent panaméricain de ce que fut le Forum social mondial de Porto Alegre, au Brésil, où des milliers de personnes provenant des quatre coins du globe se sont rassemblées dans un pacifisme exemplaire et dans une perspective de révolution sociale qui ne sont pas sans rappeler les grands mouvements sociaux de la fin des années 60.

Jean-Pierre Larche



Libérer la parole

Certains écrivains nous poussent à réviser des idées reçues, mais parfois, en coulisses, leur labeur est mis en échec par des forces rétrogrades.

Le jésuite Jacques Dupuis vient d'être réprimandé par le Vatican pour un ouvrage ayant pour thèmes la théologie et le pluralisme religieux. L'auteur de 77 ans se soumet et dit être en mesure de poursuivre ses travaux ! Moins réjouissant est le sort des Éditions du Rocher qui, en raison de menaces de poursuites, sont acculées à renoncer à faire paraître un livre que Claude Llabres a écrit sur l'histoire du journal *La Dépêche* de Toulouse. Autocensure, admet l'éditeur qui aurait aimé diffuser cette analyse de quelque 1500 numéros parus durant l'occupation nazie (1940-1944). Internet accueillera-t-il ce document-choc sur une collaboration peu glorieuse ?

Plus chanceux sont les auteurs de *El Dictador*, livre qui écorche le leader de la junte militaire datant de 1976 en Argen-



tine, Jorge Rafael Videla. 25 000 exemplaires se sont écoulés rapidement ; l'Espagne en commande 10 000 autres. Deux journalistes d'enquête de Buenos Aires rompent ainsi la stratégie du silence de ce haut gradé, enregistré à son insu ; ils montrent que Videla était vraiment au courant des enlèvements et des exécutions d'opposants durant un règne qui fut plus cruel, selon les auteurs, que l'ère de Somoza au Nicaragua, de Trujillo en République Dominicaine ou de Stroessner au Paraguay.

Xénophobie

Un événement récent provoque un malaise chez les nationalistes catalans que l'écrivain Vargas Llosa invite à ne pas céder à la paranoïa ! Un pamphlet xénophobe a en effet

paru chez Dèria Editors ; ce brûlot est signé par l'ancien président du Parlement (Generalitat) catalan, Heribert Barrera (83 ans), qui estime que le quotient intellectuel des Noirs est inférieur à celui des Blancs. Barrera appuie la stérilisation des déficients mentaux et soutient que l'identité catalane est menacée par les vagues d'immigrants. L'épouse du président actuel de la Generalitat, Marta Ferrusola-Pujol, semble donner dans le même courant de pensée, s'il faut en croire Vargas Llosa qui recommande aux Catalans de ne pas encourager le repli sur soi. Barrera est un « patriarche » de la politique catalane et à ce titre, on le ménage dans les cercles du pouvoir.

La Catalogne a été marquée par un mélange de cultures dont l'Institut Cervantès, à New York, rend compte dans une récente exposition de 400 titres catalans dus à des auteurs plus éclairés qu'un Barrera, lequel reproche aux journaux de le citer hors contexte.

Clément Trudel

BÂTIR ENSEMBLE

**DES AMÉRIQUES
SOLIDAIRES**

Développement durable

Démocratie

Droits du travail

Solidarité

Égalité entre les sexes

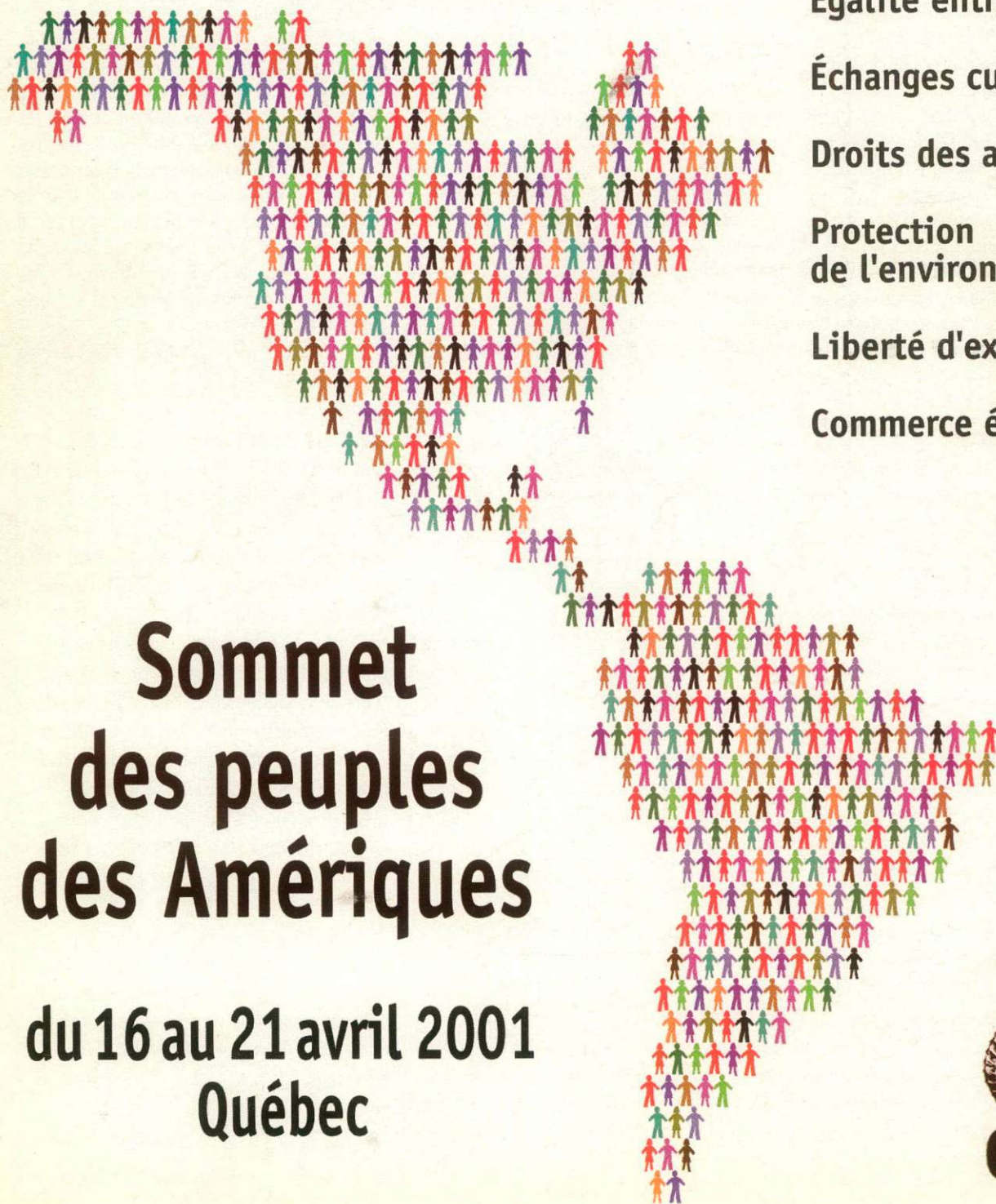
Échanges culturels

Droits des autochtones

Protection
de l'environnement

Liberté d'expression

Commerce équitable



**Sommet
des peuples
des Amériques**

**du 16 au 21 avril 2001
Québec**

